

SYNTHÈSE SUR LA SANTÉ, LA SÉCURITÉ ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL 2019

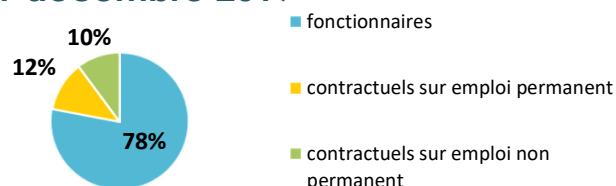
269 collectivités / EPCI - CT placé auprès du CDG45

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail (RASSCT) au 31 décembre 2019. Elle a été réalisée par le CDG45 par extraction des données 2019 transmis par les 269 collectivités / EPCI ayant répondu à l'enquête à la date du 12/11/2020

– Données de cadrage - les effectifs au 31 décembre 2019

➔ 2408 agents employés par les collectivités/EPCI au 31 décembre 2019

- > 1 878 fonctionnaires
- > 286 contractuels sur emploi permanent
- > 244 contractuels sur emploi non permanent



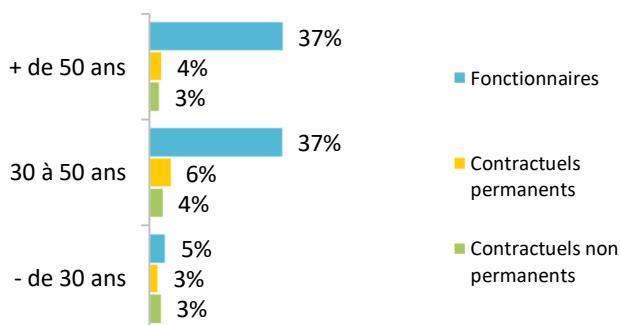
➔ En moyenne, les agents des collectivités/EPCI ont 47 ans

Âge moyen	
Fonctionnaires	48 ans
Contractuels permanents	42 ans
Ensemble	47 ans
Contractuels non permanents	39 ans

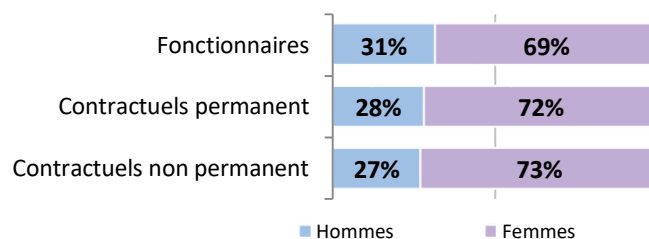
➔ 2197,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) en 2019

- > 1830,3 fonctionnaires
 - > 185,8 contractuels permanents
 - > 181,4 contractuels non permanents
- Nombre total d'heures travaillées : **3 999 213 heures rémunérées en 2019**

Pyramide des âges des agents titulaires et contractuels, permanents et non permanents



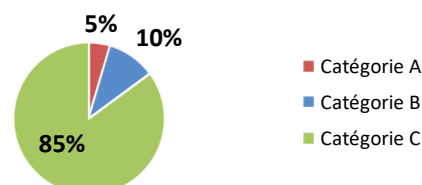
➔ Répartition par genre et par statut



➔ Répartition des emplois permanents par filière et par statut

Filière	Fonctionnaires	Contractuels	Tous
Administrative	27%	15%	25%
Technique	57%	56%	57%
Culturelle	2%	7%	2%
Sportive	0%	1%	1%
Médico-sociale	7%	4%	7%
Police	2%		1%
Incendie			
Animation	6%	17%	7%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents sur emploi permanent par catégorie



➔ Les principaux cadres d'emplois des agents sur emploi permanent

Adjoints techniques	48%
Adjoints administratifs	17%
Adjoints d'animation	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	6%
Rédacteurs	5%

#N/A

Les accidents du travail (de service et de trajet)

- ⇒ 59 accidents de travail
 - ⇒ 55 accidents de service
 - ⇒ 4 accidents de trajet
- ⇒ 1 759 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures

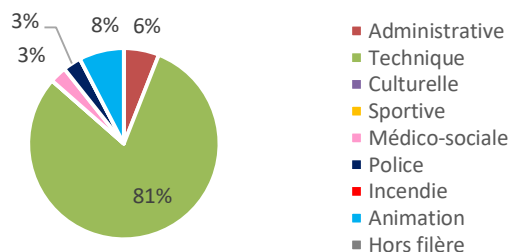
Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,2 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 1,87 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 1,62 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 26,85
- ⇒ Gravité⁵ : 35,18 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,44 %

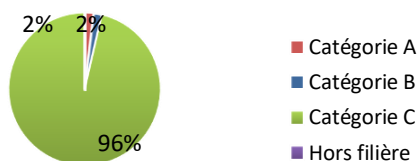
La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		2	2	4%
Technique	24	23	47	85%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		3	3	5%
Police	1		1	2%
Incendie				
Animation		6	6	11%

Répartition des jours d'arrêt consécutifs à des accidents du travail par filière



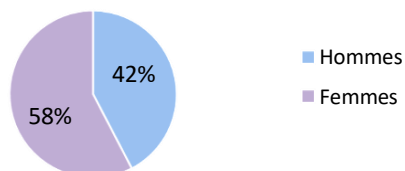
La catégorie C est la plus concernée



Les adjoints techniques sont les plus concernés

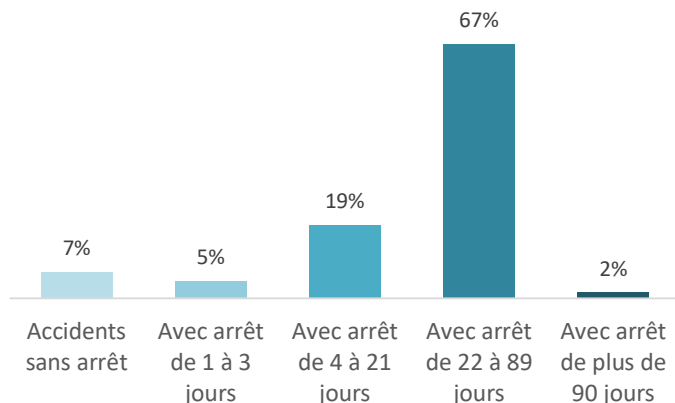
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	69%
Adjoints d'animation	10%
Agents de maîtrise	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Adjoints administratifs	3%

Les femmes sont plus concernées par les accidents de service que les hommes

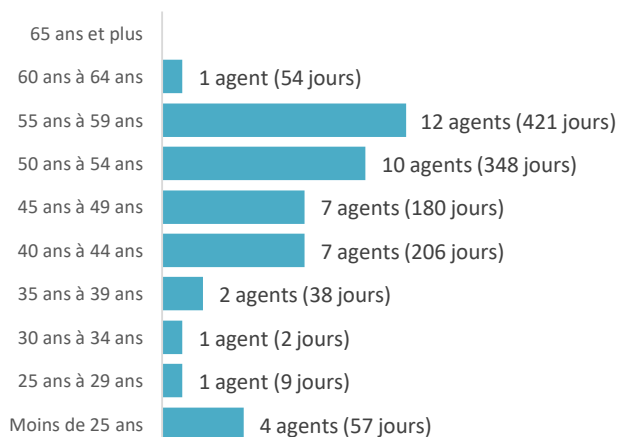


907 jours d'arrêt concernant les hommes et 852 jours d'arrêt concernant les femmes
Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (3,8 %) que pour les femmes (1,3 %)

Répartition en fonction de la durée des arrêts*



Répartition en fonction de la classe d'âge des accidents avec arrêt*



* Données issues de l'enquête RASSCT

* Ce graphique ne prend pas en compte les accidents sans arrêt

➔ Les 5 principaux types d'activités* exercées lors de l'accident



Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment) : 31% (691 jours d'arrêt)



Espaces verts : 15% (419 jours d'arrêt)



Autres activités : 11% (285 jours d'arrêt)



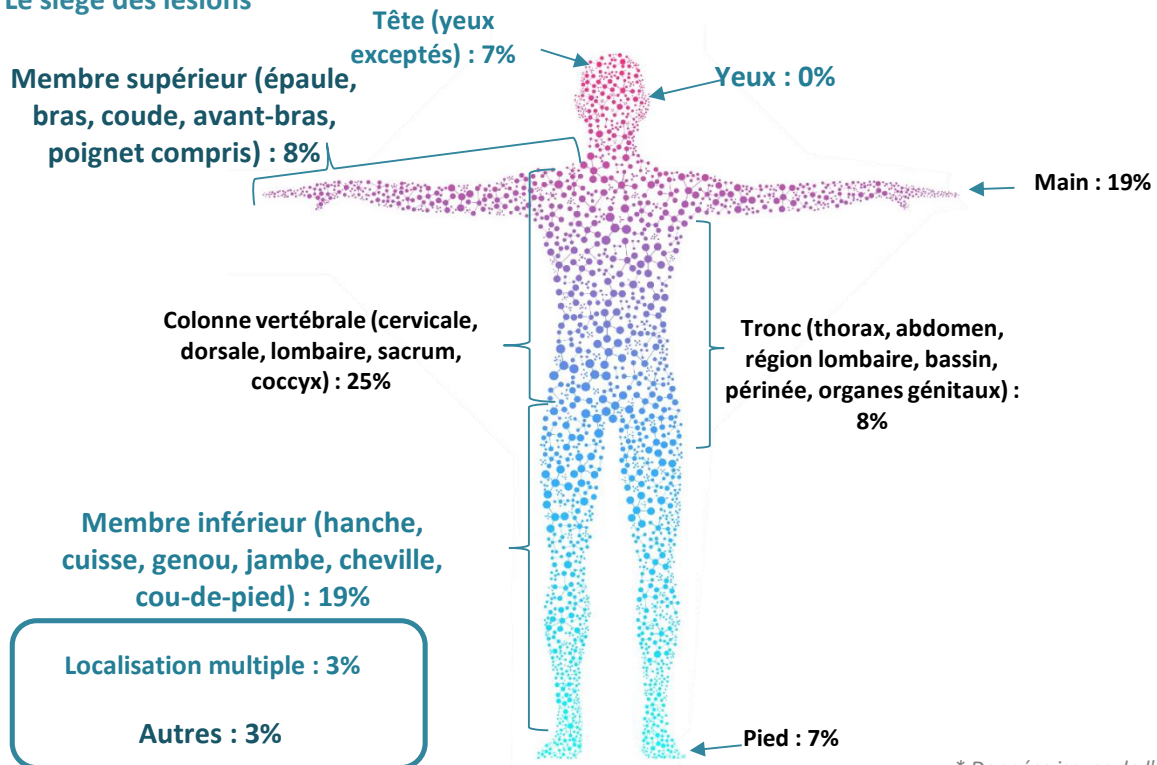
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.) : 8% (67 jours d'arrêt)



Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas) : 8% (99 jours d'arrêt)

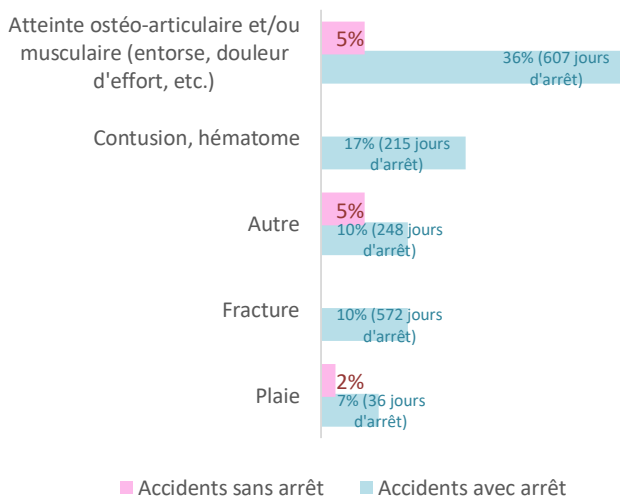
* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Le siège des lésions*



* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principales natures de lésions*



* Données issues de l'enquête RASSCT

➔ Les 5 principaux éléments matériels*



* Données issues de l'enquête RASSCT
Manipulation ou transport d'objets ou de personnes : 31% (449 jours d'arrêt)



Autres : 21% (462 jours d'arrêt)



Véhicules et engins : 16% (200 jours d'arrêt)



Chutes de plain-pied : 10% (424 jours d'arrêt)



Chutes avec dénivelation : 5% (54 jours d'arrêt)

— Les accidents de service

- ⇒ 55 accidents de service, dont 8 accidents sans arrêt de travail, soit 14,55 %
- ⇒ 1 733 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 42 agents concernés par au moins un accident de service, soit 1,74 % des agents employés

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		1	1	2%
Technique	23	21	44	80%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale		3	3	5%
Police	1		1	2%
Incendie				
Animation		6	6	11%

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	69%
Adjoints d'animation	11%
Agents de maîtrise	7%
Agents spécialisés des écoles maternelles	5%
Adjoints administratifs	2%

— Les accidents de trajet

- ⇒ 4 accidents de trajet, dont 1 accident sans arrêt de travail
- ⇒ 26 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 3 agents concernés par au moins un accident de trajet

→ La filière technique est la plus concernée

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative		1	1	25%
Technique	1	2	3	75%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale				
Police				
Incendie				
Animation				

→ Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	75%
Adjoints administratifs	25%

1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

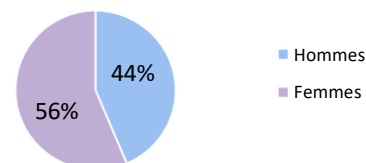
2 Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2019

3 Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

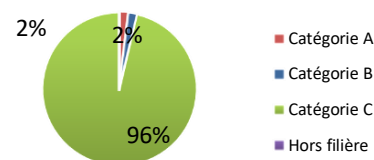
- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,2 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 1,74 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 1,95 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 25,03
- ⇒ Gravité⁵ : 36,87 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,43 %

→ Les femmes sont plus concernées par les accidents de service que les hommes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (3,8 %) que pour les femmes (1,3 %)

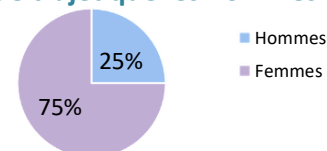
→ La catégorie C est la plus concernée



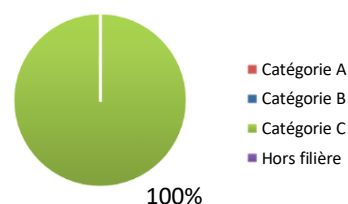
Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,01 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,12 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,08 %
- ⇒ Indice de fréquence⁴ : 1,82
- ⇒ Gravité⁵ : 8,67 jours par arrêt
- ⇒ Taux de gravité⁶ : 0,01 %

→ Les femmes sont plus concernées par les accidents de trajet que les hommes.



→ La catégorie C est la plus concernée



4 Nombre d'accidents x 10^3 / Nombre d'heures payées / 1607

5 Nombre de jours d'arrêt / Nombre d'arrêts

6 Nombre de jours d'arrêt * 10^3 / Nombre total d'heures payées

Les maladies professionnelles

- ⇒ 4 maladies professionnelles dont 1 reconnue avant 2019 ayant entraîné des jours d'arrêt dans l'année 2019
- ⇒ 392 jours d'arrêt de travail y compris reliquats des années antérieures
- ⇒ 2 agents concernés par au moins une maladie

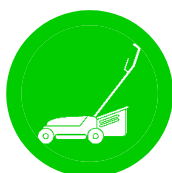
La filière la plus concernée est la filière Technique

Filière	Hommes	Femmes	Total	%
Administrative				
Technique	3	1	4	100%
Culturelle				
Sportive				
Médico-sociale				
Police				
Incendie				
Animation				

Les adjoints techniques sont les plus concernés

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	75%
Agents de maîtrise	25%

Principaux types d'activités* à l'origine de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année



Espaces verts : 100%
(210 jours d'arrêt)

Principaux types* de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes

N° Autres

50%

Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)

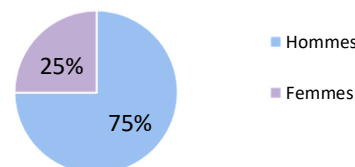
N° 40

50%

Chiffres clés (emplois permanents et non permanents)

- ⇒ Taux d'absentéisme¹ : 0,04 %
- ⇒ Taux d'exposition² : 0,08 %
- ⇒ Taux de fréquence³ : 0,08 %
- ⇒ Gravité⁴ : 196 jours par arrêt

Les hommes sont plus concernés par les maladies professionnelles que les femmes



Le taux d'absentéisme est plus élevé pour les hommes (0,9 %) que pour les femmes (0,3 %).

La catégorie C est la plus concernée



1 Nombre de jours d'arrêt x 100 / (Nombre total d'agents 31/12/2019 x 365)

2 Nombre d'agents absents * 100 / Nombre total d'agents 31/12/2019

3 Nombre d'arrêt * 100 / Nombre total d'agents au 31/12/2019

4 Nombre d'accidents x 10³ / Nombre d'heures payées / 1607

* Données issues de l'enquête RASSCT

Inaptitudes

➔ 3 demandes de reclassement au cours de l'année 2019

- ⇒ Aucune demande de reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ 2 demandes de reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs

➔ 13 décisions liées à une inaptitude prises au cours de l'année 2019

- ⇒ Aucun reclassement suite à une inaptitude liée à un accident de travail ou une maladie professionnelle
- ⇒ Un reclassement suite à une inaptitude liée à d'autres facteurs
- ⇒ 5 retraites pour invalidité
- ⇒ Un licenciement pour inaptitude physique
- ⇒ Une décision d'inaptitude définitive (avis du comité médical ou de la commission de réforme)
- ⇒ Une décision d'accord de temps partiel thérapeutique
- ⇒ 3 décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail
- ⇒ Une mise en disponibilité d'office pour raisons médicales

Agents affectés à la prévention

➔ 45 agents affectés à la prévention

- ⇒ 38 assistants ou conseillers de prévention (ex-agents chargés de la mise en œuvre des actions de prévention dans la collectivité)
- ⇒ 5 autres personnes affectées à la prévention (animateurs, formateurs prévention, personnes en charge de la prévention, ...)

Actions liées à la prévention dans l'année 2019

➔ Au moins une action liée à la prévention a été réalisée

325 jours de formation liés à la prévention ont eu lieu pour un coût de 26 733 €

	Montant en euros	Nombre de jours	Coût moyen
Formation obligatoire des agents assistants et conseillers chargés de la mise en œuvre des actions de prévention	0 €	30	0 €
Formation obligatoire des membres du comité d'hygiène et sécurité	132 €	22	6 €
Formation dans le cadre des habilitations	26 601 €	273	97 €
Dépenses relatives aux interventions en matière de prévention et de sécurité	32 588 €		
Dépenses correspondant aux mesures prises dans l'année pour l'amélioration des conditions de travail	153 093 €		

➔ Méthodologie

Cette synthèse sur la Santé, la Sécurité et les Conditions Travail reprend les principaux indicateurs du Rapport Annuel sur la Santé, la Sécurité et les Conditions de Travail (RASSCT).

L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité technique des chargés d'études des Observatoires régionaux des Centres de Gestion dans le cadre de l'Association Nationale des Directeurs-trices et Directeurs-trices Adjointes des Centres de Gestion.



Date de publication : novembre 2020

Version 1

#N/A

— Précisions méthodologiques

➔ Les enjeux de l'évaluation des risques professionnels

Réduire les risques professionnels représente un enjeu majeur pour les employeurs publics territoriaux en termes de réduction de l'absentéisme, de reclassement professionnel ou encore de pénibilité.

Afin de mieux prévenir ces risques, connaître précisément les accidents du travail, de service, de trajet et les maladies professionnelles semble nécessaire.

Les données issues du bilan Social permettent d'établir un premier bilan de cette thématique et une présentation synthétique. Des indicateurs tels que la filière, l'âge, la gravité, la fréquence et l'exposition apportent un éclairage indispensable pour mieux agir.

Cette synthèse permet ainsi de mesurer l'évolution des risques professionnels et d'alimenter les politiques en faveur de l'amélioration de la santé et de la sécurité au travail ainsi que de la prévention des risques professionnels.

N.B. : En vertu de l'article 49 du décret du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale, un rapport sur l'évolution des risques professionnels doit être établi chaque année par l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

➔ Les indicateurs d'absence

$$\text{Taux d'absentéisme : } \frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{(\text{Nombre d'agents au 31/12/2019} \times 365)} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Le choix de la règle des 365ème :

Face aux différentes formules de calcul existantes, les Centres de Gestion ont retenu la règle des 365ème. Comme tout mode de calcul, il résulte d'un choix et présente des qualités et des défauts.

La règle des 365ème retient comme numérateur le **nombre total de jours calendaires d'absence**, bien que cela puisse tendre à surévaluer le nombre de jours effectivement non travaillés en intégrant des jours non ouvrés dans le décompte des absences. À l'inverse, la règle du 5/7ème (nombre de jours calendaires multiplié par 5/7) tend à réduire l'impact des jours non ouvrés lors dans le décompte des absences, mais peut conduire à minimiser l'absentéisme en particulier face à des arrêts "courts" ne comportant que des jours ouvrés.

La règle des 365ème présente aussi l'avantage de **recourir à des données présentes au sein des collectivités et respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie** (nombre de jours calendaires).

De plus, cette formule de calcul est plus **adaptée aux temps non complet**, nombreux dans les collectivités, contrairement à la règle du 5/7ème qui applique 5 jours de travail sur 7 en ne retenant que les temps complet.

$$\text{Taux d'exposition : } \frac{\text{Nombre d'agents absents}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux d'exposition est de 8 %, cela signifie que 8 agents sur 100 ont été absents au moins une fois dans l'année.

$$\text{Taux de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'arrêts}}{\text{Nombre total d'agents au 31/12/2019}} \times 100$$

Note de lecture : Si le taux de fréquence est de 8 %, cela signifie qu'en moyenne pour 100 agents, la collectivité a enregistré 8 arrêts sur l'année.

$$\text{Indice de fréquence : } \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{(\text{Nombre d'heures payées} / 1820)} \times 1000$$

Note de lecture : Si l'indice de fréquence est de 80, cela signifie que pour un effectif moyen de 1 000 agents, la collectivité a enregistré 80 accidents avec arrêt sur l'année.

$$\text{Gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre d'arrêts}}$$

Note de lecture : Si l'indicateur de gravité est de 8, cela signifie que la durée moyenne d'un arrêt est de 8 jours.

$$\text{Taux de gravité : } \frac{\text{Nombre de jours d'arrêt}}{\text{Nombre total d'heures payées}} \times 1000$$

Note de lecture : Si le taux de gravité est de 8, cela signifie qu'en moyenne pour 1 000 heures travaillées, la collectivité a enregistré 8 jours d'arrêt sur l'année.

N.B. Pour chaque indicateur, il convient dans tout les cas d'être attentif et de préciser la nature des absences comptées, la période de décompte et le statut et le profil des agents (âge, métiers...) pris en compte dans l'analyse.

N.B. Pour la partie sur les maladies professionnelles sont inclus dans le calcul du nombre de maladies et au nombre de jours d'arrêt, ceux dus à des MP reconnues dans l'année ainsi que ceux dus à des MP reconnues dans les années antérieures (reliquats)

N.B. Toutes les données présentées dans la synthèse sont issues du Bilan Social 2019 sauf mention contraire faisant référence à l'enquête RASSCT 2019

Les précisions méthodologiques ont été réalisées par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion afin de fournir une grille de lecture commune et améliorer la compréhension des indicateurs d'absentéisme.

ANNEXE 1

Accident du travail / de service	2018	2019
	Nombre	Nombre
Nombre d'accidents sans arrêt	5	9
Nombre d'accidents avec arrêt entre 1 et 3 jours	0	6
Nombre d'accidents avec arrêt entre 4 et 21 jours	4	25
Nombre d'accidents avec arrêt entre 22 et 89 jours	4	87
Nombre d'accidents avec arrêt de 90 jours ou plus	1	2

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service

Désignation de la maladie	Homme	Femme	N° de tableau
Epaule	0	0	1
Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	30
Rhinite et asthmes professionnels	0	0	30 bis
Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (genou, cheville, pied)	0	1	40
Maladies dues aux bacilles tuberculeux et à certaines mycobactéries atypiques	0	0	42
Affections provoquées par les vibrations et les chocs transmis par certaines machines outils, outils et objets	0	0	57 A
Coude	0	0	57 B
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier	0	0	57 C
Affections dues au plomb et à ses composés	0	0	57 D et E
Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	0	0	66
Maladies professionnelles liées aux risques psychosociaux (stress, dépression, "burnout"...) et Divers	0	0	69
Cancer broncho-pulmonaire provoqué par l'inhalation de poussières d'amiante	0	0	97
Poignet - Main et doigt	0	0	98
Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	1	0	Autres

Nombre de maladies professionnelles ou à caractère professionnel ou contractées en service reconnues dans l'année

Type d'activités	Nombre de MP reconnues en 2019	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2019 pour les MP reconnues dans l'année
Collecte des ordures ménagères(collecte et traitement des déchets)	0	0%	0
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	0	0%	0
Déplacement de missions	0	0%	0
Restauration (préparation et service)	0	0%	0
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	0	0%	0
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	0	0%	0
Autres activités	0	0%	0
Espaces verts	1	100%	210
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	0	0%	0
Magasinage et stockage	0	0%	0
Maintenance eau et assainissement	0	0%	0
Funéraires	0	0%	0
Réparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	0	0%	0
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	0	0%	0
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	0	0%	0
Travail administratif et services généraux	0	0%	0
Voie - Chantiers (maintenance de la voirie)	0	0%	0
Affaires culturelles(manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	0%	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	0	0%	0

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt selon les types d'activités

Type d'activités	Nombre d'accidents survenus en 2019	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2019 pour les accidents survenus en 2019 et avant
Entretien, nettoyage et rangement (des locaux notamment)	19	35%	691
Services aux personnes - Travail social (enfants, personnes âgées, accompagnement social, etc.)	5	9%	67
Travail administratif et services généraux	3	6%	105
Intervention, secours, lutte contre l'incendie	0	0%	0
Espaces verts	9	17%	419
Collecte des ordures ménagères (collecte et traitement des déchets)	0	0%	0
Préparation, fermeture, rangement de chantiers (nettoyement voirie)	1	2%	15
Voirie - Chantiers (maintenance de la voirie)	3	6%	84
Reparation et fabrication (ateliers et opérations de maintenance des bâtiments, véhicules, etc.)	3	6%	95
Restauration (préparation et service)	4	7%	53
Entretien physique et sportif (activités sportives et de loisirs)	1	2%	13
Coordination, contrôle, surveillance, accueil (police, gardiennage, maintien de l'ordre)	0	0%	0
Maintenance eau et assainissement	1	2%	0
Magasinage et stockage	0	0%	0
Affaires culturelles (manifestations, fêtes, cérémonies et spectacles)	0	0%	0
Funéraires	0	0%	0
Trajet (domicile/travail ou travail/lieu de prise de repas)	5	9%	99
Déplacement de missions	0	0%	0
Autres activités	7	13%	285

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant la nature des lésions

Nature des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2019 avec arrêt	Nombre d'accidents survenus en 2019 sans arrêt	Nombre de jours d'arrêt en 2019 pour les accidents survenus en 2019 et avant
Atteinte ostéo-articulaire et/ou musculaire (entorse, douleur d'effort, etc.)	21	3	607
Contusion, hématome	10	0	215
Plaie	4	1	36
Fracture	6	0	572
Présence de corps étrangers	0	1	0
Intoxication par ingestion, par inhalation, par voie cutanée	0	0	0
Piqûre	0	0	0
Lésions internes	1	0	53
Brûlure physique, chimique	1	0	0
Atteintes sensorielles	0	0	0
Commotion, perte de connaissance	0	0	0
Lésions de nature multiple	0	1	0
Morsure	0	0	0
Réaction allergique ou inflammatoire cutanée ou muqueuse	0	0	0
Lésions nerveuses	0	0	0
Electrisation, électrocution	0	0	0
Gelure	0	0	0
Lésions potentiellement infectieuses dues aux produits biologiques	0	0	0
Amputation	0	0	0
Asphyxie	0	0	0
Autre	6	3	248

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt suivant le siège des lésions

Siège des lésions	Nombre d'accidents survenus en 2019	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2019 pour les accidents survenus en 2019 et avant
Main	11	19%	171
Colonne vertébrale (cervicale, dorsale, lombaire, sacrum, coccyx)	15	25%	243
Pied	4	7%	233
Membre inférieur (hanche, cuisse, genou, jambe, cheville, cou-de-pied)	11	19%	538
Tête (yeux exceptés)	4	7%	68
Membre supérieur (épaule, bras, coude, avant-bras, poignet compris)	5	8%	165
Yeux	0	0%	0
Tronc (thorax, abdomen, région lombaire, bassin, périnée, organes génitaux)	5	8%	170
Localisation multiple	2	3%	10
Autres	2	3%	141

Nombre d'accidents du travail / de service et de jours d'arrêt en fonction des éléments matériels

Éléments matériels	Nombre d'accidents survenus en 2019	Nombre d'accidents en %	Nombre de jours d'arrêt en 2019 pour les accidents survenus en 2019 et avant
Objets ou personnes en cours de manipulation ou transport manuel	18	31%	449
Chutes de plain-pied	6	10%	424
Objets, masses, particules en mouvement accidentel	1	2%	28
Chutes avec dénivellation	3	5%	54
Véhicules et engins	9	16%	200
Outils à main	3	5%	41
Agression - Violence	3	5%	8
Accessoire de levage, amarrage et préhension	0	0%	0
Appareils de manutention et engins de levage	1	2%	16
Matières explosives, inflammables ou dangereuses	0	0%	0

ANNEXE 2 : Actions réalisées de formation, de sensibilisation à la santé et à la sécurité du travail

Thème de l'action	Nombre de personnes formées	Organisme de formation
HGYENE ET SECURITE	2	CHSCT par CCDP
RESSOURCES HUMAINES ET ST	1	CNFPT
PSC1	10	Pompiers
PSC1	3	SECURITE CI
PSC1	13	PROTECTION CIVILE DU
geste et posture	1	cnfpt
Recyclage Sauveteur et Secouriste au Travail	1	CNFPT
lombalgie les comprendre les prevenir	8	cdg45
SAUVETEUR SECOURISTE	1	AFIC45
AIPR	1	AFIC45
sauveteur secouriste du travail	3	PREVA
Port des EPI	2	CNFPT
Signalisation de chantiers	2	CNFPT
AIPR	2	CNFPT
gestes et postures	20	correfor
sensibilisation des agents au risques routiers	8	Interne
PRAP	4	CNFPT
HABILITATION ELECTRIQUE	1	AFIC 45
Sécurité incendie - sensibilisation et manipulation extincteurs	3	Orléans Métropole
Sensibilisation risque electrique	2	Orléans Métropole

Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques	Mesures organisationnelles
Matériaux rangements	rangements
	travail en binome
	bon achat
Fauteuils ergonomiques	REMISE A NIVEAU DU DOCUMENT UNIQUE
Achats de matériels techniques de sécurité (bacs de rétention, signalétique...)	Mise en place information agents risques encourus
AUDIT BIEN ETRE AU TRAVAIL	RÉORGANISATION DE CERTAINS SERVICES
RÉORGANISATION DE CERTAINS SERVICES	renouvellement des postes informatiques
Achat d'une faucheuse aux normes	

Prédictions - Autres mesures mises en place : matériel, équipement, études, audit, conseil...

Mesures techniques

Matériel

Mesures organisationnelles

audit